Jusqu'à 20 € de remboursement

Pour l'achat d'un Pack SFR éligible avec la souscription d'un forfait 2h 100Mo, 5Go 4G+, 5Go 4G+ Pro, 80Go 4G+, 140Go 5G ou 140Go 5G Pro

Offre valable du **10/01/2023** au **06/02/2023** inclus

Connectez-vous sur odr.sfr.fr

OU

Flasher le QR code :

1. **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
2. **Complétez le formulaire de demande de remboursement**
3. **Validez votre demande et suivez l'avancée sur odr.sfr.fr**

Êtes-vous éligible ? *(Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)*

- **déjà client ou nouveau client SFR.**
- **Vous avez acheté, entre le 10/01/2023 et le 06/02/2023, Smartphones (hors features phones) dont le prix est entre 49€ et 249€.**
- **Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un forfait 2h 100Mo, 5Go 4G+, 5Go 4G+ Pro, 80Go 4G+, 140Go 5G ou 140Go 5G Pro avec engagement 24 mois ou sans engagement.**
  ou
  Vous avez fait un renouvellement de mobile vers un forfait 2h 100Mo, 5Go 4G+, 5Go 4G+ Pro, 80Go 4G+, 140Go 5G ou 140Go 5G Pro avec engagement 24 mois

Jusqu'à 20 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Offre non valable pour tout cas de renouvellement de mobile avec ou sans engagement. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précèdent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 06/08/2023. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).
SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_Pack_SFR_eco_20_100120230001